

**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 13 pétitionnaires.**

**Désignation :** Citoyens et citoyennes du comté de l'Assomption

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**ATTENDU QUE** les 220 membres de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille soutiennent quelque 90 000 familles dans les 17 régions du Québec. Ils constituent un des secteurs de l'action communautaire les plus pauvres du Québec avec une moyenne de financement de la mission de 44 000 \$. Si on considère des organismes de secteurs comparables, les groupes de jeunes et les Centres de femmes ont une moyenne respective de financement de 72 000 \$, et 125 000 \$. Depuis leur transfert au ministère de la Famille en 2004, une injection de 1,5 million \$ a été insuffisante pour assurer leur rattrapage. De plus, aucun argent neuf n'a été consenti pour 2005-2006 et 2006-2007 pour rehausser le financement de la mission et les OCF n'ont même pas eu d'indexation contrairement aux 2600 groupes en santé et services sociaux. En plus d'être inéquitable, cette situation compromet la survie d'un nombre de plus en plus important d'organismes.

**ATTENDU QUE** les organismes communautaires Famille constituent une des rares ressources disponibles et accessibles pour soutenir les parents québécois dans leur quotidien. On ne peut constamment réclamer des parents qu'ils assument leurs responsabilités dans une société de plus en plus complexe sans leur donner des moyens pour le faire.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

L'adoption d'une véritable politique familiale globale incluant la reconnaissance et le financement des OCF comme une mesure de soutien des parents dans leur rôle;

L'ajout de 15 millions \$ au cours des 5 prochaines années afin que l'ensemble des OCF atteigne un seuil de financement de la mission équivalent à celui des organismes des secteurs comparables;

Le respect des engagements préalables au transfert des OCF du ministère de la Santé et des Services sociaux, vers le ministère de la Famille relativement au fait qu'il n'y aurait pas de financement pour des projets ou des ententes de service tant que le financement de base des OCF ne serait pas consolidé; en conséquence, que le financement spécifique dédié au soutien des activités de halte-garderie accordé en 2006-2007 soit alloué aux OCF de manière récurrente en financement de la mission.

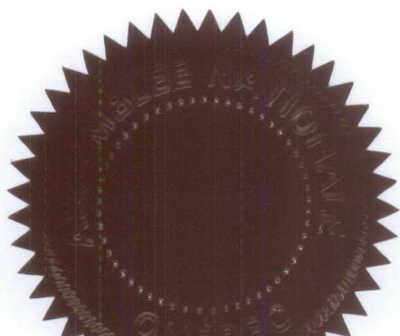
**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**



Jean-Claude St-André,  
Député de L'Assomption

12-12-06

DATE





## Pour un financement équitable des organismes communautaires Famille et un véritable soutien aux parents du Québec

Les 220 membres de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille soutiennent quelque 90 000 familles dans les 17 régions du Québec. Ils constituent un des secteurs de l'action communautaire les plus pauvres du Québec avec une moyenne de financement de la mission de 44 000 \$. Si on considère des organismes de secteurs comparables, les groupes de jeunes et les Centres de femmes ont une moyenne respective de financement de 72 000 \$, et 125 000 \$. Depuis leur transfert au ministère de la Famille en 2004, une injection de 1,5 million \$ a été insuffisante pour assurer leur rattrapage. De plus, aucun argent neuf n'a été consenti pour 2005-2006 et 2006-2007 pour rehausser le financement de la mission et les OCF n'ont même pas eu d'indexation contrairement aux 2600 groupes en santé et services sociaux. En plus d'être inéquitable, cette situation compromet la survie d'un nombre de plus en plus important d'organismes.

Les organismes communautaires Famille constituent une des rares ressources disponibles et accessibles pour soutenir les parents québécois dans leur quotidien. On ne peut constamment réclamer des parents qu'ils assument leurs responsabilités dans une société de plus en plus complexe sans leur donner des moyens pour le faire. C'est pourquoi nous réclamons :

- L'adoption d'une véritable politique familiale globale incluant la reconnaissance et le financement des OCF comme une mesure de soutien des parents dans leur rôle ;
- L'ajout de 15 millions \$ au cours des 5 prochaines années afin que l'ensemble des OCF atteigne un seuil de financement de la mission équivalent à celui des organismes des secteurs comparables.
- Le respect des engagements préalables au transfert des OCF du ministère de la Santé et des Services sociaux vers le ministère de la Famille relativement au fait qu'il n'y aurait pas de financement pour des projets ou des ententes de service tant que le financement de base des OCF ne serait pas consolidé ; en conséquence, que le financement spécifique dédié au soutien des activités de halte-garderie accordé en 2006-2007 soit alloué aux OCF de manière récurrente en financement de la mission.

J'appuie les revendications de la Fédération des OCF en faveur d'un financement équitable et d'un véritable soutien aux parents du Québec.

| Nom (lettres moulées) | Adresse                    | Signature             |
|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
| Pierre-Luc Lévesque   | 372 Gouin                  | Pierre-Luc Lévesque   |
| Sylvain GAGNÉ         | 303 MASSEY REPENTIGNY      | Sylvain Gagné         |
| Thérèse Launier       | 1311 Van Gogh              | Thérèse Launier       |
| DANIEL CHARTIER       | 1311 VAN GOGH              | Daniel Chartier       |
| MARIE-ÈVE LEFEBVRE    | 303 MASSEY REPENTIGNY      | Marie-Eve Lefebvre    |
| Eric Bouillon-Bélisle | 249 Laurélie Repentigny    | Eric Bouillon-Bélisle |
| Haidee Isabelle       | 643 Saint-Hervé Repentigny | Haidee Isabelle       |
|                       |                            |                       |
|                       |                            |                       |

